

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>SENTE SITUÉE FACE AU 15 CHEMIN D'ALLEMAGNE</b> <b>« FETES DES VOISINS » - VENDREDI 2 JUIN 2023</b> <b>Arrêté n°2023/149</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande des habitants du chemin d'Allemagne présentée par Monsieur Christian CAILLERE pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 2 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 2 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

**ARRETE**

**Article 1** Les habitants du chemin d'Allemagne sont autorisés à occuper la sente située face au 15 chemin d'Allemagne pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 2 juin 2023.

**Article 2** Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

**Article 3** Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

**Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;  
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;  
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;  
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;  
- Monsieur Christian CAILLERE.

Fait à Ifs, le 1er juin 2023



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE